À Rennes, le 06/11/2026

CONTRAT DE BAIL PROFESSIONNEL

Article 1 - Désignation des parties. Le bailleur : SCI Les Quais, domicilié : 3 quai Duguay-Trouin, 35000 Rennes. Le locataire : Élodie Vasseur, domicilié : 12 rue de Brest, 35000 Rennes.

Article 2 - Local loué et activité. Local situé : 8 rue Vasselot, 1er étage, 35000 Rennes. Description : Local de 62 m² au premier étage : deux salles de soins, salle d'attente, sanitaires. Activité professionnelle exercée dans le local : cabinet de kinésithérapie.

Article 3 - Date de prise d'effet et durée. Date de prise d'effet : 01/01/2027. Durée du bail : six ans, sans pouvoir être inférieure à six ans. À son terme, le bail est reconduit tacitement pour la même durée.

Article 4 - Résiliation. Le locataire peut résilier le bail à tout moment, avec un préavis de six mois. Le bailleur ne peut pas résilier le bail avant six ans.

Article 5 - Loyer et charges. Loyer mensuel hors charges : 1 150,00 EUR, payable chaque mois, au plus tard : le 1er. Charges : provision de 90,00 EUR par mois.

Révision du loyer : révision annuelle à la date anniversaire du bail, selon l'indice convenu entre les parties.

Dépôt de garantie : 2 300,00 EUR, restitué à la fin du bail dans les conditions prévues au présent contrat.

Article 6 - État des lieux. Un état des lieux d'entrée est établi contradictoirement lors de la remise des clés, et un état des lieux de sortie lors de la restitution du local.

Article 7 - Assurance. Le locataire s'assure contre les risques locatifs et en justifie à la signature, puis sur demande du bailleur.

Article 8 - Sous-location et cession. Toute sous-location ou cession du bail est subordonnée à l'accord écrit préalable du bailleur.

Fait en deux exemplaires originaux, un pour chaque partie.

Le bailleur : SCI Les Quais - Le locataire : Élodie Vasseu

Exemple gratuit créé avec mes-modeles.topexemples.fr/bail/professionnel/